



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale  
des affaires culturelles  
Grand Est

Unité départementale de l'architecture et  
du patrimoine  
du Haut-Rhin

### **Préparer son rendez-vous à l'UDAP**

*Afin de permettre à l'instructeur ou l'architecte des Bâtiments de France de vous conseiller en toute connaissance de cause, il vous faudra apporter des documents lui permettant de juger la situation du terrain où vous souhaitez effectuer les travaux.*

\* L'adresse précise du terrain : adresse postale ou si besoin numéro de la parcelle.

<https://www.cadastre.gouv.fr/>

\* Photographies en couleur du ou des bâtiment(s) à modifier, de près et de loin pour juger de sa situation dans le paysage et de son état actuel.

\* Plans de la construction (si disponibles), cotés de préférence.

\* Liste des matériaux choisis : couleurs en cas de ravalement (façade, soubassement...), matériaux des fenêtres, châssis de toit (taille, matériaux...), modèles de tuiles...

**Précisez lors de la prise de rendez-vous si votre mobilité est réduite afin que le service puisse vous recevoir dans de bonnes conditions.**

Liste des parkings sur le site de la ville de Colmar :

<https://www.colmar.fr/zones-stationnement>